



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 11 décembre 2018

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, M. BOURGIE, M. VOCANSON,
M. HAURY, Mme TEYSSIER,
M. CHEYNET,

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,
Mme SOUBEYRAN, M. FRANÇON,
M. TONSON, Mme BONNEFOY,
M. DUTEL

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

Mme CHABANOLLE, M. LARGERON,
Mme MARCOUX (jusqu'au point n°17),
M. MOULIN, M. SALGADO

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARE
M. RIVET, M. ROSIAK

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTA, Mme VOCANSON,
M. RABEYRIN

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT

Etaient Excusés représentés :

Mme MOULIN-ROYON : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. BOURGIE

Mme BAUZA : Commune de Saint Victor Malescours : Pouvoir donné à M. CHAMPAVERT

Etaient absents :

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire

Mme MARCOUX : Commune de Saint Didier en Velay (à partir du point n°18)

Monsieur le Président ouvre cette séance en remerciant le public venu nombreux ainsi que la presse.

Il est procédé à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance.

Madame VOCANSON procède à l'appel :
28 conseillers communautaires présents,
1 conseiller communautaire absent (Mme PARRAT),
2 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme MOULIN-ROYON à M. BOURGIE, Mme BAUZA à M. CHAMPAVERT),
1 conseiller départemental excusé (Mme MANCINI)

Le Quorum est atteint.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président tient à féliciter Madame TEYSSIER pour son élection à la Vice-Présidence du Conseil Départemental. Il précise que Madame TEYSSIER le mérite compte tenu du travail fourni et de son lourd investissement dans le champ social. Il tient donc à la féliciter et lui témoigner sa fierté.

Madame TEYSSIER remercie Monsieur le Président. Elle explique qu'il ne suffit pas de porter le titre mais il y a beaucoup de travail derrière, et que sa mission en tant que Vice-Présidente sera dédiée à l'insertion et au retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA notamment. Elle mesure l'importance du chantier. Elle ajoute qu'elle distribuera un flyer à ce sujet en fin de séance.

Monsieur le Président souhaite à présent, avant de dérouler l'ordre du jour, faire un point sur la situation fragile des Etablissements CHEYNET et Fils, malgré le rachat du foncier par la communauté de communes aidé par les différents partenaires. L'apport de trésorerie n'a pas suffi. Il indique que l'entreprise a été mise en cessation de paiement le 5 décembre par le tribunal de commerce, la poursuite de l'activité est prévue jusqu'au 5 mars 2019. Il ajoute qu'un appel d'offre pour une éventuelle reprise est lancé avec une date butoir fixée par le Tribunal de Commerce au 15 janvier, qui choisira alors l'offre la plus avantageuse, en examinant notamment celles préservant le maximum d'emplois. Il rappelle que l'entreprise se devait d'atteindre un chiffre d'affaire de 11 M€, alors que celui réalisé s'élève à 9,6 M€ ce qui est insuffisant. Il précise que la cause principale est liée à un marché très tendu. En ce qui concerne Loire Semène, nous sommes propriétaires des locaux. Il ajoute que des travaux ont été réalisés avec l'aide de l'Etat afin de rendre l'outil industriel plus performant. Il explique que Loire Semène a pris toutes ses responsabilités en utilisant au mieux le champ de ses compétences au niveau du Développement Economique, comme cela a été fait sur des opérations de zones d'activités ; de crédits baux ou la réalisation de pépinières. Il explique que Loire Semène a joué son rôle de développeur. Sur ce dossier, l'entreprise n'avait pas besoin de foncier mais de trésorerie et aucune banque ne suivait. Il poursuit en faisant le parallèle avec le site du Crouzet, pour lequel l'achat représente quasiment rien mais 900 000 € de démolition sont nécessaires. Il rappelle que l'achat des établissements CHEYNET représente 775 000 € pour 21 000 m² de bâtiments sur près de 4ha de zone industrielle, une fois les aides du Département, de la Région et de l'Etat déduites. Il souhaite dépassionner le débat dans une ambiance lourde pour les salariés. Il rappelle que des couples, des familles, sont concernés et que le point positif aujourd'hui est que tous les employés sont au travail pour réaliser les 9 600 000 € de chiffre d'affaire qui pourront intéresser un éventuel repreneur. Il souhaite en toute sincérité que l'entreprise puisse trouver un repreneur et croise les doigts pour les différentes collectivités concernées, que ce soit sa commune ou la communauté de communes.

Monsieur ROSIAK demande si c'est bien une liquidation qui a été prononcé et pas un redressement judiciaire.

Monsieur le Président confirme qu'il s'agit bien d'une cessation de paiement.

Monsieur ROSIAK demande si le loyer de 60 000 € a été honoré.

Monsieur le Président répond par l'affirmative, les salaires ont été versés, les fournisseurs payés, ainsi que les taxes. Il précise que l'entreprise peut poursuivre son activité encore 3 mois car elle a suffisamment de trésorerie d'après le Tribunal.

Monsieur LARGERON indique que c'est compliqué, mais les salariés ont su réagir et continuent à travailler. Il s'attendait à une réaction plus violente des salariés, mais il y a encore de grosses commandes qui tombent et il faut continuer à livrer les clients, même si le marché n'a pas été à la hauteur, il est ce qu'il est. Il estime que les pouvoirs publics ont fait ce qu'ils avaient à faire, les critiques peuvent être mises en avant mais on reprocherait aujourd'hui à ces derniers de n'avoir rien fait. Il ajoute qu'il faut garder espoir et qu'une solution soit trouvée même si le délai est court.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un outil de production remarquable, et signale sa valeur particulière notamment pour la commune de Saint Just Malmont. Il rappelle que cette entreprise qui s'est construite autour de salariés très ingénieux présente un réel savoir-faire. Par rapport aux commandes, il précise que les clients commencent à s'inquiéter car en France et en Europe, il n'y aura plus de fournisseur de ce type d'équipement, c'est une prise de conscience tardive.

Monsieur ROSIAK demande si Loire Semène est propriétaire des locaux, et ce qu'il en est de l'argent du Département et de la Région.

Monsieur le Président confirme et précise que l'acquisition s'est faite avec des subventions de ces organismes.

Monsieur VOCANSON pense en premier lieu aux familles qui sont actuellement dans un climat lourd. Il souhaite apporter une touche d'optimisme en rappelant l'historique d'INTEREP, qui s'appelait à l'époque Caoutchouc Mousse, et qui a connu la même situation que l'entreprise CHEYNET, les gens se sont battus pour le futur de l'entreprise, qui est maintenant le fleuron des entreprises Auréocises. Quant à CHEYNET, Loire Semène étant propriétaire des locaux et avec une date butoir au 15 janvier pour une éventuelle reprise, il pense qu'il faut rester positif et y croire, il faut démontrer que le propriétaire est à leurs côtés par le biais du Président et du Bureau Communautaire qui doivent mettre toute leur énergie pour qu'il y ait une ou plusieurs offres de reprise.

Monsieur VIAL indique que sur un plan plus technique, Loire Semène s'est portée acquéreur du tènement et il n'y a ni remord ni regret, car il convient d'agir par rapport à notre compétence qui est le foncier. Il indique que Loire Semène possède des terrains industriels, comme pour l'extension d'INTEREP et que l'on est au cœur de ce que l'on doit faire, il existe un véritable enjeu autour du foncier économique. Il pense que si l'on n'avait pas été sur cette action, on aurait précipité la chute de l'entreprise. Il estime le risque mesuré et qu'il faut continuer sur cette voie, si l'on veut avoir des industries sur le territoire.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et souligne l'exemplarité d'unité intercommunale autour de ce dossier, ce qui est une bonne chose pour les salariés et les éventuels repreneurs.

Sortie de Monsieur MARCON.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 06 novembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 201801029_P_148 à 20181127_P_159 et des décisions des bureaux du 31 octobre et des 06 et 20 novembre 2018 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il indique que plusieurs décisions de bureau concernent des aides aux petites entreprises. Il demande si les décisions amènent des interrogations.

Sortie de Monsieur VIAL.

Monsieur VOCANSON s'interroge sur la décision qui concerne le déneigement de la pépinière de Pont Salomon notamment les conditions, Il souligne également un problème de rédaction et demande si tout le service communication à temps plein est mis à disposition de l'Association « Les Paysans du Coin ».

Monsieur le Président répond que bien entendu c'est une mise à disposition partielle en ce qui concerne le service communication, et que la prestation de l'entreprise CUERQ s'élève à 85 €/h pour le déneigement de la Pépinière.

Retour de Monsieur MARCON.

Administration Générale
Finances : Budget Général : Décision Modificative
n°2

Monsieur le Président explique qu'un « pavé finances » commence et propose à Monsieur CHAMPAVERT de procéder aux présentations des rapports.

Monsieur CHAMPAVERT présente au Conseil Communautaire la décision modificative n° 2 du budget général qui concerne :

- les travaux en régie,
- les admissions en non-valeur et les créances éteintes
- le reversement du FCTVA suite à la vente d'une remorque
- le réajustement du montant des opérations Route de Bozon et RD 500

équilibrées par le virement à la section d'Investissement soit au total 14 000 € qui viennent de la section de fonctionnement.

Retour de Monsieur VIAL

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du Budget Général.

Administration Générale :
Finances : Budget DSP Assainissement : Décision
Modificative n°1

Monsieur CHAMPAVERT présente la décision modificative n° 1 du budget DSP Assainissement, il explique que ce changement de chapitre comptable est nécessaire pour être en conformité avec la demande de la Trésorerie.

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget DSP Assainissement.

Administration Générale :
Finances : Budget Régie Assainissement : Décision Modificative n°2

Monsieur CHAMPAVERT présente la décision modificative n° 2 du budget Régie Assainissement qui concerne :

- Le réajustement du montant des opérations d'investissement suivantes conformément aux marchés attribués ou aux avenants validés :
 - Route de Bozon – La Séauve sur Semène
 - L'Hermet – Aurec sur Loire
 - Schéma Directeur d'Assainissement
 - RD500 – Saint Didier en Velay
 - Le réajustement des subventions obtenues correspondantes pour le Schéma Directeur d'Assainissement et la RD 500
 - L'équilibre de la décision modificative se faisant par le recours à l'emprunt
- Il détaille le tableau de la décision modificative remis aux Conseillers communautaires lors de l'envoi des rapports.

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget Régie Assainissement.

Administration Générale : Finances : Travaux en
Régie

Comme présenté sur la Décision Modificative n°2 du Budget Général pour un montant de 34 000 €, Monsieur CHAMPAVERT propose de bien vouloir inscrire en section d'investissement les travaux en régie, qu'il détaille, effectués par l'équipe des services techniques. Il indique que ceux-ci s'élèvent précisément à 33 000,51 €.

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les travaux en régie.

Administration Générale : Finances : Admission en non-valeur et créances éteintes

Monsieur CHAMPAVERT propose au Conseil Communautaire de bien vouloir admettre en non-valeur une somme de 487.69 € sur le budget général concernant des créances irrécouvrables dues par l'association de tennis d'Aurec sur Loire suite à sa liquidation judiciaire et dans les structures Famille-Jeunesse. Il propose également d'admettre en créances éteintes :

- une somme de 175,69 € sur le budget général concernant deux effacements de dettes dans le cadre de jugements liés à des impayés au sein des structures Famille-Jeunesse
- Une somme de 79,37 € sur le budget Régie Assainissement concernant des créances irrécouvrables sur la commune de Saint Ferréol d'Auroure et d'Aurec sur Loire.

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les admissions en non-valeur et créances éteintes.

Administration Générale : Finances : Avance et ouverture de crédits budgétaires en section Investissement

Monsieur CHAMPAVERT explique qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'exercice précédent pour permettre de prendre en charge les dépenses urgentes début 2019, hors reste à réaliser. Il donne les montants proposés qu'il détaille:

- 105 000 € pour le budget général (10 000€ pour les voiries, 70 000€ pour les bâtiments communautaires et 25 000€ d'aides aux entreprises)
- 70 000 € pour le Budget Régie Assainissement
- 30 000 € pour le Budget DSP Assainissement

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Administration Générale : Finances : Maintien de l'avance de trésorerie du Budget Général au Budget Annexe Régie Assainissement

Monsieur CHAMPAVERT rappelle qu'à la mise en place du Budget Régie Assainissement le Conseil Communautaire avait délibéré afin de verser une avance de trésorerie de 930 000 € pour faire fonctionner celui-ci, un remboursement partiel de 450 000 € avait été validé par la suite lors du conseil communautaire de mai 2018. Il indique qu'il est proposé ce jour de maintenir le reste de l'avance (soit 480 000 €) qui sera remboursée sur l'exercice 2019.

Monsieur VOCANSON demande si le remboursement partiel a été fait.

Monsieur CHAMPAVERT confirme. Il précise que cette délibération est nécessaire afin de ne pas se mettre en difficulté pour démarrer l'année 2019.

Monsieur le Président ajoute que cela permet de pouvoir attendre d'encaisser des subventions, de payer des situations et ainsi d'ajuster au plus juste notre recours à l'emprunt. Il propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

**Administration Générale : Finances : Reversement
des charges de personnel du budget Régie
Assainissement vers le Budget Général**

Monsieur CHAMPAVERT explique que les services techniques de Loire Semène ont effectué un certain nombre de travaux d'Assainissement. Afin que ces heures soient prises en compte sur le budget annexe, il convient donc d'approuver un reversement de l'ordre de 13 000 € (précisé par un état détaillé des heures réalisées) du Budget Régie Assainissement vers le Budget Général.

Monsieur le Président précise que cette somme avait été inscrite au BP et propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le remboursement du budget Régie Assainissement vers le budget général des charges de personnel affectées au service Assainissement selon un état détaillé
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes

Monsieur le Président remercie Monsieur CHAMPAVERT pour cette partie financière.

**Administration Générale :
Ressources Humaines : Tableau des effectifs**

Monsieur le Président propose désormais au conseil communautaire de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs qu'il détaille :

- La création d'un poste d'adjoint technique lié au recrutement d'un nouveau chef d'équipe, pour pallier à l'absence du responsable d'équipe actuel qui passe en maladie longue durée et est proche de la retraite,
 - La création d'un poste d'adjoint du patrimoine à 30/35^{ème} pour la chargée de mission numérique du réseau de lecture publique, afin de permettre un travail pérenne au niveau du service notamment autour de l'outil numérique obligatoire pour l'avenir de nos médiathèques. Il explique que ce poste représente 30 heures hebdomadaires, mais qu'en termes de masse salariale, un départ à la retraite est prévu au sein de ce service dans les années à venir.
 - La création de 2 postes en CDI d'assistants socio-éducatif pour la responsable du relais Petite Enfance et son animatrice dans le cadre de la reprise en régie du relais « Aux P'tits Bambins ». Il indique que c'est une opération particulière suite à la fusion des relais, qui formeront un seul relais en régie au niveau de Loire Semène. Il nous appartient donc de récupérer en CDI les postes d'assistant socio-éducatif.
 - La création d'un poste d'assistant socio-éducatif pour l'animatrice du relais « La Semène des 4 Jeux Dits », agent en poste depuis 2014 suite à un remplacement de congé maternité au départ qui est monté en compétences.
- Il propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

***Aménagement du territoire et contractualisation :
Contrat Ambition Région 2017-2019 : Avenant***

Monsieur le Président propose à Monsieur VIAL de présenter l'avenant au Contrat Ambition Région. Il informe le conseil communautaire que les conseillères régionales sont venues le 12 novembre afin de faire un point sur les projets. Il tient à louer cette proximité des élus régionaux permettant un mois après de valider cet avenant.

Monsieur VIAL explique que le Contrat Ambition Région rentre dans sa dernière année, et l'objet de l'avenant est de récupérer le montant des reliquats d'opérations pour ne pas les perdre. Il distingue 2 types d'opération :

- Celles de la cantine de Saint Victor Malescours pour un reliquat de 3 187 € et du pont de Chabannes de Pont Salomon pour un reliquat de 13 604 €. Ces sommes seront réaffectées sur le projet de déchetterie mais restituées aux communes sous forme de Fonds de concours pour permettre au territoire de ne pas les perdre
- Celle du Musée de la Faulx pour un montant de subvention de 80 000 € réaffectée également sur le projet de déchetterie d'Aurec. Il précise que cette opération sera inscrite sur le nouveau contrat.

Il insiste sur le fait que ces sommes ne sont pas perdues, mais réaffectées sur le projet déchetterie, qui est en phase opérationnelle car les marchés ont été signés. Il explique que le rapport qui suit permet de restituer les sommes.

Sortie de Monsieur VOCANSON

Monsieur le Président confirme que les 2 rapports sont bien liés, les reliquats restitués.

Monsieur COLETTO remercie Claude VIAL pour les explications très claires concernant les projets de Pont Salomon.

Monsieur le Président remercie la commune de Pont Salomon pour sa confiance. Il confirme que les 80 000 € seront bien réaffectés au musée de la Faulx dans le nouveau contrat. Il rappelle que c'est d'autant plus clair que Loire Semène est maître d'ouvrage de cette opération et assure ce risque. Il propose de procéder au vote.

Retour de Monsieur VOCANSON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accepte de solliciter la signature avec le Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes d'un avenant n°1 au Contrat Ambition Région 2017-2019 dont les projets financés sont récapitulés dans le tableau remis aux conseillers communautaires,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant après validation de ce dernier par la Commission Permanente du Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes.

***Aménagement du territoire et contractualisation :
Fonds de concours La Séauve sur Semène - Saint
Ferréol d'Auroure - Pont Salomon - Saint Victor
Malescours***

Dans la foulée du rapport précédent et suite à la signature du contrat de ruralité, Monsieur VIAL explique, comme précédemment, afin de ne pas perdre les enveloppes, si l'on veut rentrer dans

la mécanique des services de l'Etat, il y a lieu de restituer les sommes aux bénéficiaires par le biais de fonds de concours, qu'il détaille :

- 2 500 € pour Saint Ferréol d'Auroure pour des caméras de vidéoprotection
- 5 000 € pour La Séauve sur Semène pour la réhabilitation du gymnase
- 13 604 € pour Pont Salomon pour la réhabilitation de la salle Massenet
- 3 187 € pour Saint Victor Malescours pour la fermeture des halles

Il indique que par le jeu des fonds de concours, chaque commune se verra rendre la somme concernée.

Monsieur le Président pense que c'était compliqué et se demande si c'est plus clair désormais. Il indique que Loire Semène sert de « boîte aux lettres », ces transferts sont neutres pour la communauté de communes mais permettent de garder une véritable équité entre les communes. Il propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité les conventions de fonds de concours à passer avec les communes de La Séauve sur Semène, Saint Ferréol d'Auroure, Pont Salomon et Saint Victor Malescours.

Développement économique: Auvergne Rhône-Alpes entreprises : Appel à cotisation 2018

Monsieur le Président propose de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion d'un montant de 100 € à Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, nouvelle entité qui accompagne les entreprises dans leurs dossiers de demande de subvention. Il signale que cette association est déjà intervenue auprès de nombreuses entreprises du territoire comme Interep, les Etablissements CHALENDARD... et estime que c'est un outil efficace et peu coûteux. Il en veut pour preuve l'approbation par la commission permanente de la Région l'aide accordée à l'entreprise MGC Chalendard au titre du dispositif « Industrie du Futur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la cotisation 2018 d'Auvergne Rhône-Alpes Entreprise s'élevant à 100€ TTC.

Développement économique: Bassin de rétention : Avenant au marché de travaux

Concernant le Bassin de rétention, Monsieur le Président rappelle que le marché initial s'élevait à 178 943,25 € HT, il propose de bien vouloir se prononcer sur un avenant en plus-value d'un montant de 1 516,25 € HT, justifié par :

- des travaux en plus pour un montant de 4 374,50 € HT, correspondants à la clôture et des travaux de rétablissement de l'accès à la parcelle riveraine,
- des travaux en moins pour un montant 2 858,25 € HT. Il explique que l'entreprise Moulin TP a réalisé le cheminement vers la chambre aval en 0/31,5 plutôt qu'en escalier et a retrouvé des blocs d'enrochement à réutiliser au fond du bassin, d'où des économies.

Il précise que les travaux sont aujourd'hui terminés et que l'entreprise est réintervenue suite à un petit effondrement de talus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 1 516,25 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise MOULIN TP
- Autorise le Président à le signer.

Développement Durable :
Point d'Information : SICTOM Velay-Pilat :
Evolution du traitement des ordures ménagères

Monsieur le Président propose au conseil communautaire une présentation concernant l'installation de stockage des déchets non dangereux à partir de la feuille de route décidée au sein du conseil syndical du SICTOM concernant l'avenir du site d'enfouissement du Combau. Il commente la présentation projetée.

Il débute par les contraintes très lourdes engendrées par l'arrêté du 15 février 2016. A partir du moment où l'on construit une nouvelle alvéole ou si on sort de son périmètre actuel, il y a obligation de se plier à cet arrêté ministériel, qui oblige la création d'une station de traitement in situ des lixiviats et de nouveaux bassins de rétention avec des barrières d'étanchéité passives. Il explique que cela nécessiterait de plus de revoir tout le réseau de collecte des lixiviats. Il ajoute la contrainte du contrôle de la qualité de l'air. Il explique que ces mesures sont extrêmement coûteuses.

Il poursuit avec les capacités d'enfouissement du site du Combau qui ont fait l'objet d'une étude par le cabinet GEOLIS mandaté pour étudier le coût de la construction d'une nouvelle alvéole. Il indique que le bureau d'étude est allé très loin dans le chiffrage : topo, voirie, alvéole...soit 2 casiers de stockage supplémentaire de 20 000 et 50 000 m³, qui permettrait un stockage pendant 6 ans 1/2, pour un enfouissement de 11 000 tonnes par an. Au vu des nouvelles normes cela représenterait 4,5 millions d'euros sans le chiffrage de la nouvelle station d'épuration. Il précise que la précédente alvéole a coûté 1 560 000 € pour 3 ans d'enfouissement soit 45 000 m³ de déchets, soit 34,66 €/t stockée avec un taux de compactage égal à 1. Cette nouvelle alvéole, sans nouvelle station d'épuration, reviendrait à 4 500 000 € pour 70 000 m³ de déchets stockés, soit 64,28 €/t.

Il précise qu'il faut ajouter à cela le coût de la TGAP par rapport à la tonne enfouie. Il juge ces prix prohibitifs. Il explique que ces 2 dernières années ont été très difficiles financièrement pour le SICTOM car il avait été fait le choix de ne pas augmenter les contributions des communautés de communes. Il rappelle le résultat de fonctionnement en 2017 de - 97 000 €. Il précise que le SICTOM a déjà fortement « pioché dans son matelas » de fonctionnement. Il rappelle le coût déjà important de 1 560 000 € pour 3 ans de stockage et considère que si l'on double ces coûts, ce serait financièrement déraisonnable pour une durée de vie de 6 ans ½ seulement.

Il poursuit sa présentation par les actions mises en œuvre en détaillant la feuille de route établie en comité syndical. Il explique qu'il a été décidé d'explorer la piste intéressante de rehausse du casier actuel. Il explique que cette solution permet de ne pas sortir du périmètre de l'alvéole et ainsi d'échapper aux obligations de l'arrêté ministériel. Il ajoute que le bureau d'étude VDI a réalisé un dossier technique et complet qui devrait être accepté par les services de l'Etat et qui permet d'amortir le coût très important de la dernière alvéole. Cette rehausse devrait permettre le stockage pendant 6 ans des DIB et des produits non valorisables en déchetterie (benne tout venant), soit 2600t/an. Il précise que la benne éco mobilier permet de limiter ces volumes. Il présente l'illustration de la digue, qu'il convient de réhausser afin de récupérer l'étanchéité de l'alvéole actuelle. Il indique que les travaux sont estimés à 500 000 € pour une capacité de stockage de 15 000 tonnes. Il rappelle qu'aujourd'hui le SICTOM traite 7700 tonnes d'ordures ménagères par an et qu'il a donc fallu réfléchir à une autre solution. Il précise qu'un AMO a été recruté pour externaliser le traitement des ordures ménagères. Il signale qu'il y a eu beaucoup de discussion en comité syndical, afin de ménager finance et environnement dans le cahier des charges de consultation.

Il présente ensuite le marché de traitement des ordures ménagères comprenant 3 lots séparés afin d'avoir les vrais prix de traitement et de transport et permettant aux entreprises de transport locales de se positionner :

- Lot n°1 : Le transport et le traitement des encombrants au 1^{er} avril 2019 qui n'a pas été activé dans l'attente de l'avis des services de l'Etat par rapport à la rehausse de l'alvéole.
- Lot n°2 : Traitement des ordures ménagères : attribué à l'entreprise ALTRIOM de Polignac

- Lot n°3 : Transport des ordures ménagères : attribué à l'entreprise VACHER – SRVV de Polignac, qui a proposé de très bons tarifs, identiques à ceux pour aller à Roche la Molière pourtant plus proche.

Il explique que les notes ont été serrées entre les candidats, la note environnementale représentant 20/100 soit 10 pour l'impact carbone et 10 pour la valorisation et le recyclage. L'entreprise ALTRIOM a récolté le maximum sur ce dernier point. Il souligne un taux de revalorisation de 90 %. Il ajoute qu'il est toujours très surpris quand il se rend sur le site du Combau de l'ampleur des produits recyclables qui terminent dans les poubelles et donc à l'enfouissement. Il indique qu'il convient d'ajouter dans l'analyse les effets de l'augmentation de la TGAP. ALTRIOM doit tenir ses engagements en matière de valorisation pour ne pas payer la TGAP, soit 7700 tonnes par an au prix de 104€/t. Dans le cas du choix de Roche la Molière avec Suez, il faut rajouter 17€/t de TGAP avec une augmentation prévue dans les années à venir. Il explique que 2019 ne sera pas une année complète puisque le marché débutera au 1^{er} février 2019.

Il termine sa présentation par le devenir de l'ISDND du Combau. Il explique que cette installation va perdurer avec :

- Un quai de transfert : 6 camions vont venir vider tous les jours au CET pour être transférés dans les semi-remorques grand volume. Il pense qu'il ne faut pas trop se presser sur ces aménagements, il explique qu'il visite un certain nombre de site actuellement mais qu'un aménagement provisoire sera mis en place.
- Stockage, broyage et évacuation du bois
- Stockage, broyage et processus de compostage des déchets verts
- Centre de stockage des déchets pour DIB, gravats et encombrants de déchetterie

Il ajoute enfin les coûts de contrôle de cette installation évalués à 16 000 €/an, notamment la surveillance des camions pesés et enregistrés, les vérifications périodiques, les déclarations administratives, l'entretien paysagé et le nettoyage du site.

Il commente enfin la photo de la dernière alvéole avant-après, et la vitesse avec laquelle celle-ci s'est remplie, il propose de passer aux questions et remarques.

Monsieur MARCON pose une question relative au transport concernant le quai de rechargement. Il s'interroge si avec ce nouveau marché, les camions du SICTOM videront au Combau puis seront repris par les semi-remorques d'ALTRIOM.

Monsieur le Président confirme. Il rappelle que l'on transporte à la tonne, une double pesée sera faite : à la sortie du site et une à l'arrivée.

Madame CHABANOLLE demande s'il a été étudié l'impact de la revalorisation par rapport au transport de tous ces déchets.

Monsieur le Président précise que cela a été analysé entre les 2 offres et que dans le cas d'Altriom, l'impact valorisation est plus fort que l'impact transport. Il propose une invitation à une visite de l'usine d'Altriom afin que chacun puisse évaluer ce qui est fait sur place. Il explique qu'il y a beaucoup de matières fermentescibles dans nos poubelles et que la première valorisation d'Altriom concerne le compost, la seconde les boîtes de conserve et les matières métalliques et la 3^{ème} les cartons et papiers pas trop souillés. Il précise que le combustible solide appelé « CSR » produit par Altriom avec les déchets est destiné particulièrement aux cimenteries et représente une part non négligeable de la valorisation. Il admet qu'ALTRIOM avait au départ un gros problème pour normer son compost, il indique que le procédé a désormais fortement progressé : il commence par l'ouverture du sac poubelle d'où sont enlevées les grosses pièces, puis le process est capable de trier les petits morceaux de verres, les opercules de cannette, les cotons tiges, les bouts de plastique... Un nouveau procédé dans un nouveau bâtiment destiné au tri a été créé, on peut y traiter les matières humides avec un séchage rapide qui permet de désolidariser la matière fermentescible.

Monsieur TONSON s'interroge sur ce qu'il reste comme résidu.

Monsieur le Président précise que cela concerne tous les résidus qui ne sont pas en alu, papier, verres, fermentescible,... ce qu'on appelle les déchets ultimes et qui sont enfouis.

Monsieur TONSON demande où ils sont enfouis : dans le Puy de Dôme ?

Monsieur le Président répond que cela dépend des marchés passés par Altriom.

Monsieur AULAGNIER note beaucoup d'évolution mais estime qu'il reste encore d'importants progrès à faire en matière de recyclage. Il s'interroge quant au nombre de camions que cela va représenter pour emmener nos ordures ménagères à Polignac.

Monsieur le Président indique que ce sera de l'ordre de 1 à 2 camions par jour.

Monsieur SALGADO pense que ce projet doit passer par une implication citoyenne et fait remarquer la présence d'un carton jaune sur l'ensemble des diapos. Il estime que 800 000 € c'est dur à assumer et il faudra faire baisser ce coût, il demande si le bureau d'étude a proposé des solutions en la matière, comme par exemple en triant plus. Il explique que les collègues ont commencé.

Monsieur le Président confirme qu'en triant plus, il y aura moins d'ordure. Il fait le parallèle avec la redevance incitative qui aurait pu être une piste, mais il pense qu'il faut être unanime, ce qui n'était pas le cas lorsqu'il a mis ce sujet sur la table. Il estime que nos successeurs en 2020 auront à remettre ce sujet sur la table. Par contre, il faudra être vigilant par rapport à certains métiers, comme les bouchers, les restaurateurs...qui génèrent beaucoup de déchets. Il indique qu'il croit en la redevance incitative qui permet d'être plus responsable de ce que l'on jette et plus juste vis-à-vis de certains industriels qui paient des TEOM importantes pour des quantités de déchets négligeables. Il rappelle l'expérience du SICTOM entre Monts et Vallées qui n'a probablement pas été bien lancée mais qui, par l'effet d'annonce, a permis de diviser par 2 les tonnages collectés. Un pack d'information va être proposé afin de communiquer le mieux possible. Par rapport au tri, il estime qu'il faut combattre le raccourci qui consisterait à dire qu'Altriom peut trier et donc qu'on jette tout dans la même poubelle. Il informe que le centre de tri coûte entre 150 et 180 € la tonne, mais qu'il y a des soutiens qui interviennent à hauteur de 150 000 à 200 000 € par an. Il considère qu'il faut une collecte sélective très dynamique et ainsi générer le moins de tonnage possible transporté chez ALTRIOM.

Monsieur RABEYRIN affirme qu'on paiera moins si on trie plus.

Monsieur AULAGNIER pense que faire machine arrière sur le tri sélectif serait une catastrophe.

Monsieur le Président compte sur la responsabilisation de chacun.

Monsieur VOCANSON pense que ce soir, peu de personne regrette que Monsieur le Président ait ouvert cette info, mais regrette que ce débat avec le principal contributeur soit bouclé depuis le 5 décembre. Il estime que le traitement des ordures ménagères est l'enjeu du siècle, comme les réserves et la distribution d'eau, et que ce sujet aurait mérité un autre traitement. Il rappelle que Monsieur le Président a dit qu'il avait compté ses troupes en début de mandat. Il avoue avoir été très sceptique sur la solution Altriom, mais qu'il s'est renseigné sur le process et il pense désormais qu'Altriom est une solution qu'on ne peut pas écarter. Même s'il a encore quelques questions, il souligne qu'il y a 90% de matières valorisables, en comptant l'incinération qui permet de la valorisation énergétique. Il ne souhaite pas faire de procès sur les chiffres annoncés mais il faudra les constater. Pour l'indépendance et la richesse de notre territoire, il pense que le site du Combau est à chérir et à soigner, tout comme le barrage des Plats pour l'eau potable. De toute évidence, il faut trier, mais il restera toujours des déchets ultimes à enfouir. Il estime qu'il ne faut pas « griller » ce qui nous a été légué : nous devons toujours avoir une attention particulière sur le site du Combau. Il ajoute que les représentants du SICTOM ont traités la partie technique, la solution ALTRIOM a été retenue.

Concernant le transport, il pense tout de même qu'il ne faut pas se faire piéger par une offre alléchante et non pérenne, car on risque d'être pieds et poings liés s'il n'est plus possible de revenir en arrière. Concernant les marchés, il souhaite avoir des éléments concernant les clauses de revalorisation des prix. S'agissant des normes, il pense qu'il faut dire merci à Monsieur le Préfet pour les nouveautés et les contraintes qui peuvent avoir des conséquences importantes. Il se dit surpris qu'on ne puisse pas amener un fonctionnaire à retrouver le bon sens et la logique. Il pense « qu'il y en a marre », il faut résister si on ne veut pas mettre des gilets jaunes dans la rue. Il souhaite ajouter une dernière chose, les aspects financiers. Il rappelle à Monsieur le Président qu'il a écrit sur un document du SICTOM qu'il ne fallait pas emmener nos déchets au Puy compte tenu du coût. Il conclut en indiquant qu'on ne pourra pas imposer au contribuable des augmentations plus supportables, ce n'est plus possible. Il remercie l'assemblée.

Monsieur le Président confirme qu'il faut pérenniser le site, sans le fermer mais le faire évoluer. Il rappelle qu'il faudra le surveiller encore 30 ans après sa fermeture. Il répète que le site va continuer à être exploité. Il précise que la loi de transition énergétique impose 50% de moins de déchets enfouis en 2025 et qu'on ne peut rester insensible à cette situation. Il explique ne pas en vouloir à Monsieur le Préfet qui a bien compris les enjeux comme pour le dossier Cheynet. Il ajoute que les mêmes lois sont appliquées pour tous. Par rapport au Puy en Velay, il explique avoir changé d'avis comme Monsieur VOCANSON, heureusement d'ailleurs car tout le monde a le droit d'évoluer et de s'informer, mais il convient qu'il faisait partie des perplexes vis-à-vis de ce nouvel outil de traitement. Pour rassurer tout le monde, il précise que le marché a été conclu pour 5 ans, il aurait été possible d'établir des marchés pour 2 ou 3 ans et continuer à enfouir ailleurs en attendant l'augmentation de la TGAP. Cependant, il craint que les tarifs n'aient plus été les mêmes. Il précise que le prix proposé par Altriom est plus faible que celui pratiqué à son client historique : l'agglomération du Puy ou au SICTOM entre Monts et Vallées. Les prix sont compétitifs car Altriom avait besoin de nos tonnages pour optimiser ses capacités de traitement. Il pense que la solution passe par une meilleure coordination des acteurs sur le traitement, et qu'il convient de mieux s'organiser pour peser face aux prestataires. Concernant l'impact financier, il faut se questionner sur la hausse de la TEOM, une contribution supplémentaire sera demandée aux Communautés de Communes, il rappelle que notre TEOM est la plus basse du territoire. Il ajoute que les coûts nous rattrapent et que les recettes diminuent. Il conviendra désormais de s'interroger sur la TEOM. Il rappelle que la contribution demandée par le SICTOM aux communautés de communes est fixe depuis 2 ans correspondant à 58 € par habitant DGF. Il précise qu'avec un taux de TEOM fixe, Loire Semène a désormais un surplus de l'ordre de 70 000 € en 2018 entre les recettes de la TEOM et la contribution au SICTOM car les bases de fiscalité évoluent. Il propose que désormais ce sujet soit étudié en commission Finances puis en bureau communautaire. Il indique être d'accord avec Monsieur VOCANSON sur le fait que ce n'est pas le bon moment mais il va falloir voir dans quelles proportions on touche cette taxe. Il précise que les bases de TEOM augmentent de l'ordre de 30 000€ par an et donc qu'en 2019, la Communauté de Communes aura une capacité de 100 000 €. Il précise que le besoin de financement supplémentaire du SICTOM représentera entre 300 et 400 k€ soit 150 à 200k€ pour Loire Semène. Il conclut donc qu'on pourra décider de ne pas toucher ou de manière symbolique à la TEOM. Il se dit très fier de cette « anomalie » faisant de notre TEOM la plus basse du département.

Monsieur VOCANSON indique que sur Google, il trouve un taux de 8,25% pour Saint-Etienne Métropole, donc inférieur au nôtre.

Monsieur le Président fait remarquer que l'on est en milieu rural, et qu'il convient de comparer ce qui est comparable. La collecte est plus difficile qu'en milieu urbain. Une fois que le compte administratif sera clôturé, la commission Finances, le Bureau et le Conseil Communautaire trouveront les solutions.

Monsieur VIAL se dit satisfait de ce débat de bonne qualité. Il est convaincu qu'on a épuisé les possibilités de taxer les personnes. Il ajoute que sur sa commune, il s'interdit de parler de hausse de taxe ou de tarif et que c'est exigeant et difficile. Il trouve le débat intéressant sur la redevance

incitative et qu'il illustre très bien ce qui se passe en ce moment. En matière de Développement Durable, il explique qu'il y a un volet environnemental, économique et social. Il faut pouvoir fixer une taxe pour les personnes sans que cela soit perçu comme une punition, avec la redevance incitative, une famille avec 3 enfants paiera plus qu'une personne seule. Il attire l'attention sur les distorsions sociales que ce type de redevance pourrait créer à titre individuel mais aussi à titre professionnel. Il s'inquiète de l'écologie punitive quand on voit l'impact de l'augmentation des taxes sur les carburants. Il estime que les élus auront du travail après 2020. Il pense que si l'on change le mode de règlement et que le volume baisse, il faut que cette redevance paraisse comme une récompense et non comme une sanction. Il trouve très bien les effets vertueux mais demande de rester vigilant quant aux effets punitifs de la taxe incitative, surtout si elle pénalise les personnes faibles. Il souligne le problème spécifique des artisans, commerçants, des familles, des maisons de retraite... Le système à construire ne doit pas créer des inégalités.

Monsieur MARCON pense que l'incitation ne passe pas toujours par une redevance et que nos générations futures trieront davantage car elles y ont été incitées depuis leur plus jeune âge, on peut donc s'appuyer sur une baisse de tonnage. Sans remettre en cause cet accord, il estime que le site du Combau doit continuer à ne pas fermer la porte à l'enfouissement des déchets ultimes. Les lois ne permettent plus l'enfouissement, mais les lois et les normes peuvent prendre des virages et s'adoucir. Il revient sur le discours du Président de la République qui a fait « mine » de comprendre que nos administrés ne pouvaient plus payer. Concernant le site du Combau, il considère que celui-ci peut encore servir de monnaie d'échange avec les grands groupes, et que l'on a encore de beaux jours devant nous pour l'enfouissement ultime. Il pense que le schéma actuel reste très intéressant, il ne faut pas fermer la porte par rapport aux sites comme ALTRIOM, qui sont très rares, et la rareté fait le prix. Il faut rester attentif au prix à la tonne pour les années qui viennent, il juge l'application des normes très difficiles à comprendre et espère que l'Etat revienne à la raison. Il s'interroge sur le nombre d'années d'enfouissement.

Monsieur le Président lui indique que cela se pratique depuis 1982.

Monsieur MARCON encourage à continuer le tri et trouver des solutions, car les sites d'enfouissement sont de plus en plus rares. Il pense qu'il ne faut pas fermer le site du Combau de manière irréversible afin de se garder des capacités si les lois venaient à s'infléchir.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'est pas prévu de fermer le site du Combau mais que la TGAP augmente pour empêcher de choisir l'enfouissement. Il pense que « l'on est dans un entonnoir » et que la loi est aussi là pour nous inciter à être plus vertueux et respectueux de l'environnement. Il peut être commode de taper sur les lois mais elles nous encouragent à être plus responsables même si cela peut paraître plus difficile dans la période que l'on vit.

Monsieur LARGERON pense qu'il faut encourager les traitements pour faire du compost. Il demande comment va se faire le transport des déchets, par quelles routes.

Monsieur le Président répond dans un premier temps par la route du Fau ou la rue du Stade à Saint Just Malmont. Il indique avoir entendu quelques mauvaises langues qui pensent que le maire de Saint Just Malmont veut se débarrasser du site du Combau qui génère des nuisances. Il précise cependant que le site ne ferme pas et qu'il y aura toujours autant de camions qui s'y rendront avec 1 à 2 semi-remorques par jour supplémentaires pour emmener les déchets vers Altriom.

Monsieur LARGERON demande quelle route va être choisie entre Saint Just Malmont et le Puy en Velay.

Monsieur le Président lui répond la RN 88 mais lui rappelle que la route du Fau restera la plus impactée en termes de nuisances.

Monsieur LARGERON indique que Monsieur MARCON soumettait l'idée de ramener les déchets ultimes d'Altriom au Combau. Il attire à nouveau l'attention sur les nuisances générées sur la traversée des communes.

Monsieur MARCON répond que si l'on monte nos déchets, on pourra redescendre les 10% de déchets ultimes plutôt que de faire circuler des poids-lourds vides.

Monsieur VOCANSON a entendu le Président se dire « irrité » d'entendre dire que le site du Combau ferme mais il explique qu'il l'a lu dans la presse.

Monsieur le Président répond que cela n'a jamais été d'actualité ni lors d'un comité syndical du SICTOM ni ici.

Monsieur VOCANSON estime qu'il vaut mieux un débat constructif plutôt que des craintes.

Monsieur le Président pense qu'il y a des correspondants presse qui font de bons articles et d'autres moins.

Monsieur MARCON juge que les titres des articles sont vendeurs.

Monsieur MOULIN rappelle que l'on est à 7700 tonnes, et demande si l'on ne peut pas se fixer un objectif, que doit-on faire pour réduire de 5 à 10% ?

Monsieur RABEYRIN convient qu'il faut une réduction des déchets, mais souligne qu'on nous en fait faire de plus en plus : il cite les emballages.

Monsieur MOULIN est d'accord, mais on ne peut pas se « cacher » notamment au niveau du plastique. Il pense qu'il faut encourager à faire plus de tri, de compostage,...

Sortie de Monsieur MARCON.

Monsieur AULAGNIER prend exemple sur les grandes surfaces, il pense qu'il y a une longue pédagogie sur le comportement à charge. Il propose de lancer un concours au niveau de Loire Semène.

Monsieur VIAL partage ce qui est évoqué. Il pense qu'il faut travailler avec chacun des citoyens de base, il y a des questions sur le civisme à se poser. Il faut travailler sur le fait que les citoyens doivent voir l'impact de leurs efforts. On est au service de beaucoup de personnes, et il considère que l'on fait partie des gens vertueux. Il rappelle que le SICTOM est très présent dans les écoles, les manifestations,... afin de construire un citoyen plus vertueux et plus conscient, valeurs sur lesquelles il faut se battre. Il ajoute que s'il existe des réactions épidermiques, il faut que ces derniers nous rejoignent et prennent notre place.

Monsieur le Président pense qu'il existe des pistes de travail intéressantes : au niveau des restaurants, des maisons de retraites, des métiers de bouche mais les moyens actuels du SICTOM sont limités. Pour être ambitieux, il faut pouvoir y mettre d'autres moyens, d'autres tournées, d'autres propositions, établir une feuille de route au niveau des producteurs, des consommateurs... D'autres éléments sont inscrits dans le plan régional de gestion et de prévention des déchets, dont le fait qu'il va falloir réduire de 50% l'enfouissement.

Madame CHABANOLLE pense qu'il faut prendre exemple dans chaque commune et mutualiser nos idées.

Monsieur COLETTO rappelle une ancienne démarche, celle des marchands de peaux de lapin, qui rémunéraient la personne qui faisait la démarche. Il pense qu'il y a un côté opposé à ça

actuellement, il faut faciliter la personne lambda à faire le tri. Une réflexion est à mener pour les personnes les plus fragiles, il y a nécessité à faire le tri.

Monsieur le Président indique que les marchands de peaux de lapin ont bâti un empire financier dans la vallée de l'Ondaine. Il encourage les Maires à essayer de trier leurs bennes, la vertu commence par nous-même.

Monsieur MOULIN pense qu'il vaut mieux investir dans la prévention, si l'on réduit nos déchets, on investira plus.

Retour de Monsieur MARCON

Monsieur SALGADO indique que l'on va prochainement délibérer sur une motion et pense qu'il est important d'impliquer nos législateurs sur la nécessité d'assouplir les contraintes réglementaires.

Monsieur le Président confirme qu'il faut résister à certaines dérives occasionnées par la réglementation et qu'on essaie de le faire chaque jour. Il remercie l'assemblée pour la qualité du débat qui ouvre de nombreuses perspectives.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

***Développement Touristique :
Passerelle du Saut du Chien : Avenant n°2 au
marché de travaux***

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VIAL en charge du tourisme pour présenter cet avenant.

Monsieur VIAL explique que le chantier de la passerelle du Saut du Chien sera terminé ces jours-ci.

Sortie de Madame MARCOUX.

Monsieur VIAL ajoute que l'on aura une variante du GR3 (de la source à l'estuaire de la Loire), puisqu'il reste à boucler ce chemin vers la commune de Malvalette pour lequel le maire a donné un avis favorable. Il signale que l'ouverture est prévue en février-mars, il y aura au préalable un travail de débroussaillage et de marquage de la suite du chemin, mené avec des bénévoles. Concernant le marché de travaux, il rappelle qu'il avait été ouvert bien en-dessous des estimatifs. Il rappelle qu'un avenant a déjà été passé pour permettre d'équiper l'accès à la Tour d'Oriol. Il explique que ce second avenant représente 5 950 € HT dans le cadre de l'aménagement de la sortie du sentier pour sécuriser le cheminement le long de la barrière rocheuse. Il précise que l'effort pour la CCLS et la commune pour cet avenant une fois les subventions déduites représente de l'ordre de 600 € chacun. Il indique que cet avenant s'élève à 7 140 € TTC pour un montant de marché de 208 372,80 € TTC, avec une charge résiduelle de 20% partagé entre le CCLS et la commune.

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

Développement Touristique :
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre :
Adhésion 2018

Monsieur VIAL propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver le renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour un montant de 1 663,00 € pour l'année 2018. Il commente les chiffres présents dans le rapport et explique que la marche est fondamentale en Haute Loire, que ce soit pour la santé, la méditation,... Il reprend les principales missions du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'adhésion 2018 auprès du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Famille Jeunesse :
Contrat Enfance-Jeunesse 2018-2021

Monsieur le Président explique que le Contrat Enfance-Jeunesse a été négocié par les services à la population et tient à féliciter le directeur de ce service et ses équipes pour leur sens de persuasion. Il remercie également la CAF de nous accompagner et d'être encore bien présente sur bon nombre d'actions. Il donne la parole à Madame CHABANOLLE.

Madame CHABANOLLE rappelle l'échéance du précédent contrat enfance-jeunesse au 31/12/2017. Elle précise que l'enveloppe est passée progressivement de 573 446 € en 2014 à 628 639 € en 2017, puis à 630 992 € pour 2018 et que la prochaine enveloppe pour 2019 est estimée à 636 357 €. Elle explique que ceci est dû à l'augmentation de l'aide sur la masse salariale, à la hausse du financement du Relai Petite Enfance et au financement de 40 formations BAFA/BAFD par an contre 30 auparavant. Elle précise que celui-ci est conclu pour une durée de 4 ans, jusqu'au 31/12/2021.

Monsieur le Président ajoute que le diagnostic social de territoire établi avec la CAF et le Département, a permis de définir les besoins du territoire. Il précise que le Contrat Enfance-Jeunesse est négocié par pallier, mais qu'il convient ensuite d'être à la hauteur et de mener à bien le plan d'actions présenté pour encaisser ces financements. Il propose à présent de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat enfance jeunesse à passer avec la CAF à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Famille Jeunesse :
Guichet unique petite enfance : relais Aux p'tits
Bambins : Reprise en régie

Madame CHABANOLLE explique qu'il a été décidé de développer un guichet unique en matière de petite enfance, par lequel toutes les demandes de garde seront concentrées sur Loire Semène afin d'en assurer un meilleur traitement une meilleure répartition. Elle explique, pour ce faire, qu'une fusion des 2 relais intitulée «la Semène des Bambins» a été acceptée par le relais associatif "Aux p'tits Bambins". Elle précise que ce relai fusionné sera géré en régie et prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la fusion des relais petite enfance sous le nom « la Semène des Bambins »
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à la reprise en régie de la structure avec effet au 01 janvier 2019.

Questions diverses : *Motion pompiers volontaires*

Après en avoir beaucoup parlé lors des fêtes de la Sainte Barbe, Monsieur le Président explique qu'une Directive Européenne sur le Temps de Travail a été proposée, avec un principe assez simple : limiter à 48h de travail hebdomadaire en l'appliquant sur les sapeurs-pompiers volontaires. Il explique que celle-ci va être très difficile pour les pompiers volontaires, car le plafond va exploser en cumulant les temps de manœuvre, de formation, d'intervention et d'intendance. Cette directive semble peu applicable, il rappelle que les 40 000 pompiers français interviennent toutes les 7 secondes. Il explique qu'une motion va donc être déposée au Président de la République, au Ministre de l'Intérieur et au Président de la Commission Européenne dans le but d'exempter les sapeurs-pompiers comme on peut le faire pour les militaires ou les forces de l'ordre. Il précise qu'il serait facile de taper sur l'Europe mais que cela découle d'une demande de recours d'un sapeur-pompier belge. Il estime la situation suffisamment grave et qu'on ne peut pas se passer de notre protection civile. Il ajoute s'être tout de suite saisi de cette motion proposée par Florence TEYSSIER, Vice-Présidente du Département.

Monsieur MARCON ajoute que si ce n'était pas aussi grave, il pourrait dire que c'est une histoire belge qui finit mal. Il se demande comment les choses ont pu évoluer dans ce sens, cette affaire ayant déjà une quinzaine d'année.

Madame PRADIER pense que c'est du temps et donc de l'argent perdu en procédures.

Monsieur le Président espère que le bon sens l'emportera.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, adopte le contenu de ladite motion.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de faire un tour de table des commissions et réunions diverses.

Sortie de Monsieur HAURY

Aménagement du territoire et contractualisation :

Monsieur VIAL informe que le calendrier des permanences Habiter Mieux, présent dans les News de la Semène, a été fixé au sein des communes. Celles-ci ont été établies selon plusieurs critères, notamment les nombre de dossiers traités, il explique que certaines communes ont plus de besoins que d'autres. Il signale qu'il est possible d'ajouter des permanences si nécessaire. Il informe également le conseil communautaire, qu'à l'échelle du PETR, un nouveau mode de déplacement va être proposé : l'auto-stop partagé. Il note un grand nombre de voiture avec 1 seule personne et 4 places vides, il est donc possible de remplir ces voitures. Il indique que cela s'expérimente actuellement sur de nombreux territoires en France. Il précise que Loire Semène a été « fer de lance » sur le sujet et qu'il a été évoqué avec les Présidents des Communautés de Communes et au bout de la discussion, il informe que tout le monde a rejoint cette démarche. Il précise qu'il s'agit d'un projet

peu complexe à mettre en œuvre et surtout peu coûteux, le principal sujet sera d'en faire s'emparer nos concitoyens. Il ajoute qu'un travail sur le sujet est prévu dans les mois à venir.

Madame BONNEFOY indique que ce système fonctionne déjà en Isère.

Monsieur VIAL confirme qu'il y a eu un article dans Le Monde, et note que la principale difficulté du système est d'en faire une démarche citoyenne.

Madame BONNEFOY explique que les personnes s'inscrivent sur une borne dans les gares en renseignant leur destination et un message est envoyé sur le téléphone des personnes les plus proches.

Retour de Monsieur HAURY

Monsieur VIAL constate que c'est un système plus urbain et élaboré, il ajoute qu'il convient de trouver un moyen plus « rural » pour notre territoire. Il ajoute que le principal facteur de réussite de ce système sera la capacité de relai des communes et d'associations militantes.

- Finances :

Monsieur CHAMPAVERT présente le calendrier budgétaire :

- Commission Finances le 29 janvier 2019
- Débat d'Orientation budgétaire le 12 février 2019
- Commission Finances le 12 mars 2019
- Vote du Budget le 26 mars 2019

- Culture :

Monsieur COLETTO indique qu'un projet d'éducation aux arts et à la culture a été conclu pour une durée de 4 ans, et a démarré ce jour. Il ajoute que le second semestre 2019 de la saison culturelle aura pour thème le voyage : de la Sibérie à l'Ethiopie.

- Travaux Voiries et Bâtiments Communautaire :

Monsieur MARCON signale qu'une commission Travaux s'est tenue le 29 novembre, il a été question de voirie, et d'Investissement 2019. Il explique qu'ont été priorisées la route de Buchères, celle de Saint Victor Malescours, l'avenue Marcel Pagnol à La Séauve sur Semène avec une option qui pourrait aller jusqu'à Saint Didier en Velay.

- Développement Durable :

Monsieur AULAGNIER informe qu'une réunion concernant le Schéma Directeur d'Assainissement s'est tenue le 20 novembre avec les cabinets Réalité Environnement et VDI, le but étant que tout soit terminé fin 2019. Il explique que ces 2 cabinets s'appuient sur les schémas déjà réalisés dans les communes et que les maires et les services seront étroitement associés. Concernant la STEP de Saint Didier-La Séauve, il informe qu'une réunion s'est tenue le 10 décembre en présence du maître d'ouvrage, de Loire Semène, des communes, et des entreprises en charge des travaux. La notification des marchés a été actée pour un montant de 2 139 000 €, le permis a été déposé le 20 novembre pour 3 à 5 mois d'instruction. Il explique que le terrassement devrait attaquer en mars 2019, la réception des travaux définitive est estimée à avril 2020. Il ajoute que l'ancienne station doit continuer à fonctionner pendant les travaux et la période de test. Il indique que le règlement d'Assainissement, fortement travaillé en commission, est en cours de finalisation et sera présenté très prochainement.

Monsieur le Président compte sur le PETR pour diminuer le délai d'instruction du permis de construire.

☛ Famille Jeunesse :

Madame CHABANOLLE explique qu'un article concernant le Diagnostic Social de Territoire est présent dans les « News de la Semène ». Elle considère que c'est un travail très intéressant qui sera présenté en juin 2019. Concernant le Portail Famille, elle signale que les familles pourront demander à participer et s'inscrire directement aux camps hiver qui se dérouleront cette année dans le Vercors, ainsi que pour demander une place de garde (guichet unique) dès le mois de janvier. Les inscriptions en ligne resteront possibles au sein des structures. Elle tient à ajouter que sur la dernière page des « News de la Semène », il n'est pas mentionné le marché de Noël de Saint Didier en Velay qui se déroulera le 21 décembre 2018.

Monsieur le Président fait un retour des élections professionnelles qui se sont déroulées le 06 décembre 2018 avec 63 votants sur 95 agents. La seule liste CGT présentée a été élue. Il informe que des changements ont eu lieu pour les suppléants, les délégués titulaires quant à eux poursuivent leurs aventures. Il dit prendre plaisir à travailler avec ceux-ci, afin de défendre les intérêts de la collectivité d'une part, et les conditions de travail des agents d'autre part.

Concernant le transfert de la compétence Eau Potable, Monsieur le Président explique que le travail se poursuit avec le cabinet Bert Consultant. Il précise qu'il convient de s'appuyer sur le syndicat des eaux de la Semène et le SELL et continuer ce qui fonctionne déjà bien. Il ajoute que d'autres réunions auront lieu.

Monsieur le Président rappelle que la cérémonie des vœux de Loire Semène se tiendra le 08 janvier 2019 à 18h30. Il précise que les dates des vœux des communes et des conseils communautaires sont inscrites dans les « News de la Semène ».

Monsieur COLETTO demande pourquoi les « News de la Semène » ne figurent pas sur le site internet de Loire Semène.

Monsieur le Président rappelle qu'elles sont prévues pour un usage interne.

Monsieur ROSIAK indique qu'il avait été demandé qu'elles soient transmises par mail.

Monsieur le Président pense que certains préfèrent le papier pour la diffusion, il propose de s'inscrire pour une diffusion par mail.

Madame TEYSSIER rappelle la création du CIPRO 43 en début d'année 2018 spécialisé dans l'insertion. Elle informe que des flyers vont être distribués ce jour. Elle explique qu'elle pourra en parler prochainement et se tient à disposition pour toutes questions supplémentaires.

Monsieur ROSIAK demande ce qu'est le CIPRO 43.

Madame TEYSSIER répond que c'est le Comité pour l'Insertion PROfessionnelle de la Haute Loire.

La séance est levée à 21H40.

Fait à la Séauve sur Semène, le 18 décembre 2018

Le Président,

Frédéric GIRODET

